



Tentative de suicide et incendie ? besoin d'aide

Par cygnus30

Bonjour à tous,

Je viens sur ce forum pour exposer en toute transparence les faits du xx/xx/xxxx

Je suis aujourd'hui dans une situation judiciaire très difficile et je cherche à comprendre mes droits et à me faire entendre par au moins une personne. Je ne cherche pas à minimiser ni à me justifier, mais à expliquer précisément ce qui s'est passé.

Je vais tenter une dernière fois d'écrire, ici, ce qu'il s'est passé.

J'ai mis le feu à mon lieu de travail, W, où j'étais formateur depuis environ deux mois. Ce geste, aussi extrême qu'incompréhensible à première vue, n'avait pas pour objectif la destruction gratuite d'un lieu ou d'un outil de travail. Mon intention première était de m'immoler par le feu, dans ce bâtiment précis, parce qu'il incarne à mes yeux de multiples traumatismes. Cette institution, l'éducation nationale et son entourage, qui m'a accompagné toute ma vie, est aussi celle qui, à travers ses failles, ses silences, et son indifférence parfois volontaire, m'a lentement broyé. L'institution représentait un ultime point de contact avec ce système : un endroit où je pensais pouvoir me rendre utile, mais où je me suis, une fois encore, senti effacé, éteint, sans consistance. Cet acte était un cri désespéré, une volonté d'en finir dans un lieu lourd de sens, dans un espace qui portait à la fois mes espoirs et mes désillusions, mon investissement sincère et l'épuisement complet de ce que je suis.

J'ai pris un bidon, que j'ai rempli d'essence à la station-service. J'ai pris des allumettes chez moi. Vers deux heures du matin, alors que ma mère et mon frère dormaient, j'ai masqué les plaques d'immatriculation de ma voiture. J'ai recouvert mon visage avec une capuche et un masque, à la fois pour ne pas être reconnu par les caméras de surveillance et parce que je ne supporte plus mon propre reflet. J'ai honte de mon apparence, honte de moi, honte de ce que je suis devenu, honte de ce que je n'ai jamais pu savoir faire.

Je sais que ces gestes (cacher les plaques, me dissimuler) peuvent être interprétés comme une volonté de fuir la justice ou de préméditer un acte criminel. Mais ce n'est pas le cas. Je ne voulais pas être reconnu vivant, je voulais être retrouvé mort. Si les flammes m'avaient emporté, je ne voulais pas que mon identité soit immédiatement identifiable, ni que ma mère apprenne brutalement ce que j'avais fait. Ce masque, ces précautions, c'était moins une stratégie qu'un aveu silencieux de ma honte, de mon mal-être, de ma rupture avec le monde. Ce n'est pas la justice que je fuyais, c'était moi-même. Je comprends que cela puisse troubler ou faire naître des soupçons. Mais pour moi, tout cela s'inscrivait dans une logique de mort, pas de dissimulation. Je ne suis pas un criminel. Je suis un homme en souffrance, qui a désespérément besoin d'aide, qui demande de l'aide, au bout de ses forces, qui n'a plus trouvé d'autre issue que celle-là.

En arrivant sur place, j'ai longuement hésité, tourné autour, prié pour avoir le courage de ne plus exister. J'ai vagabondé dans l'établissement pendant 2h, en revoyant les derniers jours que j'avais passé ici ... J'ai versé de l'essence près de l'imprimante et à l'entrée. J'en avais aussi sur mes chaussures, espérant que les flammes m'engloutiraient. J'ai craqué une allumette. Le feu est monté d'un coup, violent, brutal, l'essence a explosé. Le souffle m'a projeté contre le bureau d'entrée. Mon corps n'a pas été pris comme je l'espérais. Ce qui aurait dû être une fin est devenu un début de panique. J'ai fui, le visage découvert, abandonnant le bidon sur place. J'ai compris que tout était allé trop loin, que le retour en arrière était impossible. Je ne fuyais pas la justice, je fuyais le choc, la honte, la sidération d'avoir survécu. Je ne me suis pas rendu à la police, je n'ai pas attendu devant les flammes, je n'ai pas eu le courage de me jeter dans le feu. J'ai fui, oui. Comme un lâche face à la mort. J'ai honte de moi, je n'ai aucun avenir à presque 28 ans et je souhaite pour l'heure rejoindre M, mon tendre et cher, disparu le 3 décembre 2014.

Mais je le redis : ce geste n'est pas né de la haine. C'est celui d'un homme détruit, brisé depuis l'enfance. On dit que l'adolescence est la période où l'on construit son identité. Moi, je n'ai jamais pu poser la moindre brique. Comment voulez-vous construire quelque chose si l'on vous donne quelques briques sans le plan de montage ?

Le lendemain, je suis retourné sur mon lieu de travail. J'ai vu les dégâts de l'incendie qui s'était propagé. La directrice m'a demandé alors d'emmener les jeunes au lycée pour leur faire cours comme d'habitude. Je me suis mis alors en

mode protection. C'est dans ma nature. Tout le monde me connaissant me le dise, je suis extrêmement protecteur pour les autres mais jamais pour moi-même.

A la fin de cette journée, à 18h, 6 policiers armés sont venus chez m mère où je réside pour m'interpeller. Ils m'ont saisi mon téléphone, ma carte d'identité, mes clés de maisons, mes clés de voitures.

Arrivé en garde à vue, je n'arrivais pas à parler, je pleurais sans cesse avec en prime les gueulantes des force de l'ordre. J'étais en état de choc. J'ai demandé à voir un médecin à qui j'ai tout avoué. En lui disant les faits, j'ai eu une attaque de panique et j'ai perdu connaissance. Croyant à une simulation, un policier me plaqua face au sol pour me menottés très serré puis me relever tout en me déboitant l'épaule et le poignet. Je l'entendis à peine. Juste cette phrase : "on l'emmène chez les fous".

Ils m'ont emmené à l'unité psychiatrique de l'hôpital d'Alès (unité A). Là bas, j'étais toujours en pleurs, depuis 3h. Je ne pouvais pas me calmer. J'étais menotté par terre, au sol, à une chaise. Le psychiatre de garde, me voyant dans cet état ordonna qu'on me détache, voyant que cette condition aggravait mon état. J'ai été accueilli 11 jours à cette unité.

Au bout de 11 jours, je suis ressorti avec une ordonnance. Ma mère étant venu me chercher. 2 semaines après ma sortie, j'en avais marre... J'ai pris la totalité des médicaments que m'avais prescrit le psychiatre en une seule prise, 100 comprimés de valium. Je souhaitais mourir vite. Par la suite, j'ai été admis à l'hôpital en réanimation. J'ai fais 4 jours de coma ainsi que 3 arrêts cardio-respiratoires. Mais cela n'a pas suffit ...

Aujourd'hui, cela fait plus de 4 mois ... Je n'ai aucunes nouvelles de la police, aucunes nouvelles de la justice. Rien ! Je me suis rendu plusieurs fois au commissariat et au tribunal de mon propre chef pour essayer de discuter avec quelqu'un. Je n'ai essayais que des refus. Je n'ai même pas été entendu, je n'ai même pas vu un avocat, même commis d'office.

Aujourd'hui, je ne peux plus me déplacer en voiture. Je ne peux plus sortir de chez moi librement ne pouvant plus fermer à clé ma maison. N'ayant plus ma carte d'identité, certains site comme les impôts ou l'Inpi me sont inaccessibles. N'ayant plus de téléphones, tous les sites à doubles authentification (caf, ameli, impot, et bien d'autres) me sont inaccessibles. Mon adresse mail principale étant devenu bloqué n'ayant pas mon téléphone pour accéder à mon code de sécurité.

Je suis prisonnier chez moi.
Je suis totalement désespéré.

Je suis suivi en psychiatrie, mais je n'ai pas d'avocat et je n'ai pas les moyens d'en payer un. Je n'ai plus les moyens de me racheter un téléphone. Je risque l'interdiction bancaire dans les 2 mois à venir. Mon ancien employeur ne m'ayant pas licencié, je reçois des bulletins de salaire nul. Je ne peux donc pas recourir à des revenus de base comme le RSA. Cela fait 4 mois que je n'ai plus aucun revenu, zéro !

Je ne sais plus quoi faire ...

Je ne nie pas ma responsabilité, mais j'ai besoin qu'on m'aide.

Je vous remercie d'avoir lu ce long témoignage et je vous remercie d'avance pour toute orientation juridique que vous pourriez m'apporter.

Modération : anonymisation

Par Isadore

Bonjour,

je n'ai même pas vu un avocat, même commis d'office.
C'est normal, parce que visiblement, pour le moment, on ne vous demande rien.

Si cela n'a pas déjà été fait, je vous conseille de demander à votre médecin un arrêt-maladie pour vous assurer un minimum de revenus.

Faites aussi une demande pour être placé sous sauvegarde de justice, parlez-en au psychiatre, afin d'être assisté dans vos démarches :

[url=<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2075>]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2075[/url]

Voyez aussi un assistant social.

Pour l'avocat, vous êtes peut-être éligible à l'aide juridictionnelle :

[url=https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/]https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/[/url]

Il est inutile de solliciter la police, l'enquête est menée à son rythme, il est même possible que le procureur ou le juge d'instruction aient décidé d'attendre que votre état médical s'améliore afin de vous entendre. Vu que lors de la dernière garde-à-vue vous avez fini à l'hôpital, il vaut mieux attendre.

En tout cas vous n'êtes pas prisonnier, et il en faut en profiter pour faire ce que vous pouvez pour vous soigner et vous défendre.

Par kang74

Bonjour

Si vous n'avez plus de revenus, ou peu, vous pouvez avoir l'aide juridictionnelle pour voir un avocat .

[url=https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18074]https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F18074[/url]

Vous êtes fonctionnaire, contractuel ou salarié du droit privé ?

A notre niveau, nous ne pouvons pas savoir où en est la procédure pénale, ainsi que la procédure disciplinaire (les deux sont liées) .

Avez vous des précisions à amener à ce sujet, des courriers de votre employeur, les dates des faits et des courriers ?

Nous ne savons pas non plus si vous avez été indemnisé lors de vos séjours en hôpitaux au titre de la maladie : ?

Les faits sont graves, quelque soit les circonstances, il vous faut un avocat .

Les mots sont importants aussi, être en prison , ce n'est pas être simplement prisonnier de ses pensées et ses traumatismes .

Par de là, il faut vous faire aider pour agir en conséquences.